

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq septembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : MM. ROUSSEAU Jean, LOUIS Jean-Bernard, REBERT Laurent, GIRARDOT Charles, CANDY Christophe, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, BELLON Claudette, MEYSENQ Marie-José et BELLET Aurélie.

Absente : Mme BELLET Emeline (pouvoir donné à Mme ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : Mme ELAPHOS Marie-Hélène.

Proposition de convention de prestation de service pour vérifications techniques des points d'eau incendie :

Le maire explique qu'il est possible de faire appel à l'appui technique du service départemental d'incendie et de secours pour procéder à une vérification périodique des points d'eau incendie de la commune. Une convention d'une durée de 3 ans est proposée pour ce type de prestation dont le coût estimé est de 32 € par point d'eau incendie contrôlé au nombre de 29 recensés sur la commune.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition d'adhésion au service intérim des collectivités avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (convention) :

Pour les collectivités qui le désirent le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut les aider à recruter du personnel en intérim pour des missions temporaires. Pour se faire il est proposé de passer une convention avec leur service fixant les modalités de mise en œuvre et d'application (engagement, facturation...). Après réflexion l'assemblée ne juge pas nécessaire de faire appel à leur service car la collectivité se charge du recrutement elle-même en cas de besoin.

Commission de contrôle des listes électorales : membre représentant le conseil municipal :

Suite à la nomination de Mme Marie-Hélène ELAPHOS le 24 juillet dernier la préfecture demande qu'un conseiller municipal ne bénéficiant d'aucune délégation soit nommé. Selon les modalités de fonctionnement seul un.e élu.e pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission et n'étant titulaire d'aucune délégation peut être retenu pour siéger en commission. Après réflexion Mme Yvette BÉGOU accepte cette fonction pour la durée du mandat.

Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise : nomination des membres délégués :

Suite à l'installation des élus au sein de la communauté de communes Buëch Dévoluy un certain nombre de représentants doit être nommé pour siéger aux diverses instances extérieures relevant de la compétence de l'EPCI. A ce titre il est nécessaire de désigner les membres de la commune délégués au Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise. Le maire représentant la CCBD en tant que membre titulaire, un suppléant doit être nommé. M. Jean-Bernard LOUIS se porte volontaire pour assurer cette fonction.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

SyMe05 : convention d'occupation en vue d'installer une centrale photovoltaïque :

Après avoir pris des renseignements sur les modalités techniques et financières de ce type d'installation, le projet retenu pour La Beaume serait implanté sur la toiture du hangar communal pour une surface de 86 m² environ. Le maire s'interroge sur le surcoût de cotisation d'assurance qui serait engagé pour cet équipement. De plus au terme de la convention (30 ans) les panneaux solaires reviennent à la charge de la collectivité qui n'a aucune idée du coût de leur recyclage qui reste très élevé à ce jour. Vu l'exposition du bâtiment avec un faible taux d'ensoleillement ce projet ne s'avère pas intéressant pour la collectivité. Les élus, avec 10 voix contre et 1 abstention, décident de ne pas donner suite à cette proposition.

Questions diverses :

Gestion du personnel : Le maire informe l'assemblée qu'il envisage d'embaucher une personne sur le poste d'agent technique pour l'entretien des locaux communaux existant pour 4 heures hebdomadaires. La convention de mise à disposition du personnel passée avec la communauté de communes sera dénoncée pour libérer l'emploi occupé.

Entretien des UV : L'entreprise qui a installé les UV au village propose de passer une convention pour l'entretien annuel des équipements car les lampes doivent être changées régulièrement. Par ailleurs le maire doit se renseigner sur le cout d'achat d'une valise de mesure du taux de chlore utile pour le dosage des traitements des réservoirs communaux non équipés d'UV.

Gare SNCF : Les travaux engagés pour moderniser le réseau ferroviaire vont amener la SNCF à démolir le bâtiment qui ne leur sera plus d'aucune utilité. Contact a été pris avec leurs services pour éventuellement racheter les locaux, le prix restant à négocier. Un état des lieux devra être réalisé également. Le maire invite l'assemblée à réfléchir à l'utilité ou non de son rachat et à sa future destination.

Tourisme : M. GIRARDOT a développé l'idée de l'aménagement d'un parcours pédestre accessible à tous qui ferait une boucle partant du village, longeant la voie ferrée jusqu'à Chaires, continuant vers la Bégüe, traversant jusqu'au Villard et revenant au village par Chaires. Certaines portions se trouvant le long de la voie ferroviaire ne poseraient pas de problèmes à la SNCF (après avoir pris contact avec leurs services) à condition de rester en pied de talus.

Couverture de téléphonie mobile : Afin d'améliorer la sécurité du réseau routier l'État impose aux opérateurs télécoms d'implanter des mats à intervalles réguliers pour compléter la couverture 4 G en liaison avec l'équipement de La Longeagne. Afin de couvrir la zone du col de Cabre (qui s'arrête avant le village dans leur projet) une parcelle communale a été repérée par l'opérateur SFR chargé de sa mise en place, le loyer restant à négocier.

Par ailleurs, concernant la fracture numérique, Charles GIRARDOT s'est entretenu avec la préfecture pour un éventuel projet satellitaire (dont le coût reste à estimer) afin d'améliorer la desserte internet de la mairie, la bibliothèque et plus largement le public intéressé.

Assainissement : Le maire a rencontré le propriétaire des terrains sur lesquels le projet de la future station d'épuration du village pourrait être implanté afin de savoir s'il serait vendeur sachant que ces parcelles se situent en zone agricole. A ce stade il ne s'agit que d'une prise de contact car des sondages géologiques devront être réalisés pour connaître la possibilité d'y implanter une installation de traitement d'assainissement collectif.

Archives : Le maire indique que la commune possède le registre du cadastre napoléonien et que celui-ci est en mauvais état (traces de moisissures, feuilles déchirées...) Les archives départementales ont communiqué une liste d'entreprises spécialisées dans la reliure et la restauration d'ouvrages anciens. Il est possible de solliciter une aide financière de la DRAC à hauteur de 50 % des frais de restauration et également du Département.

Secrétariat de mairie : Le maire informe l'assemblée du départ prochain de la secrétaire de mairie qui quitte son poste le 30 novembre 2020. Il va être procédé au recrutement d'une personne à temps non complet pour la remplacer avant son départ afin de pouvoir effectuer le relais et la transmission des dossiers en cours dans les meilleures conditions. Les formalités de publicité et de recrutement nécessaires vont être réalisées avec le concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département.

Dépôt de matériaux de voirie : De la terre est actuellement stockée à la gare par l'entreprise POLDER qui effectue les travaux de réhabilitation des réseaux dans le dernier tronçon du village. Toute personne intéressée est priée de s'adresser au chef de chantier afin de pouvoir en récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20 minutes.